

## LES GENS



**Alexandra Robert** vient de créer l'Amicale Canine Uzerchoise. L'association qui compte déjà une dizaine de maîtres, propose une initiation au dressage aux propriétaires de chiens de toutes races.

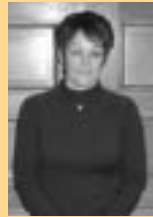


**M. Brun** propose dans sa nouvelle boutique, L'Atelier Informatique, située place Elmetti un ensemble de produits et services informatiques. Renseignements au 06 21 37 21 22.



**Michèle Giry**, collaboratrice de la commune depuis 1994, n'est plus. L'ensemble de la

municipalité et du personnel communal s'associent à la tristesse de sa famille.



**M<sup>me</sup> Dubernard** inaugure le 8 janvier un spa-centre de beauté, "Parenthèse". Il est situé au 28 rue Pierre Mouly.

## L'ENTRETIEN avec Bruno Bechereau,

*Chef d'établissement de la cartonnerie d'Uzerche.*



**Pouvez-vous nous présenter la situation de la cartonnerie d'Uzerche sur son marché ?**

La production est stable en volume, avec un meilleur deuxième semestre 2007. La conjoncture est délicate en ce moment, compte tenu des hausses des matières premières. Mais nous avons de bonnes perspectives de clients nouveaux dans les prochains mois.

### Quelles sont les perspectives de l'entreprise ?

Actuellement, nous développons un plan de croissance sur la période 2008-2010.

Il se base sur deux axes : 1/ le développement des produits "traditionnels" en région, principalement par l'innovation de nouveaux concepts d'emballage ; 2/ la diffusion de produits plus spécifiques pour une clientèle nationale.

### Cette stratégie commerciale est-elle accompagnée d'investissements ?

Au premier janvier 2007 nous avons investi sur une nouvelle ligne de production, et ce, en cohérence avec notre logique de développement commercial et stratégique, notamment à travers la production de produits spécifiques. En 2008, nous prévoyons d'agrandir de plus de 1500 m<sup>2</sup> la surface de stockage des produits finis, ce qui représente un investissement de 300 000 euros. Une étude est également en cours pour la création d'une station de traitement des eaux usées à hauteur de 165 000 euros. A terme, une nouvelle ligne de production pourrait être installée pour proposer un nouveau produit dans le grand sud ouest.

### Cette démarche est nouvelle ou le site a déjà connu pareils investissements ?

375 000 euros ont été investis à la cartonnerie depuis 2004, servant à financer des unités de production mais également l'amélioration des conditions et des outils de travail. Cela correspond à une volonté de développer la sécurité, en diminuant et en faisant prendre conscience des risques liés au travail.

### Quelle est la situation de la cartonnerie en terme d'effectif ?

La situation est stable avec un effectif qui se maintient autour de 107 personnes

### La cartonnerie forme des jeunes ?

Oui, il y a une véritable volonté de former des jeunes via les contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation). Nous nous inscrivons dans une démarche d'amélioration continue des compétences de notre personnel. C'est un gage de la réussite de notre cartonnerie. C'est dans ce contexte que nous avons conclu un accord avec les agences d'intérim. Il vise à former, via un contrat de professionnalisation, une dizaine de personnes n'ayant pas ou peu de qualifications.

Comité de rédaction : Commission communication - Secrétariat de rédaction : Editions publiques - Maquette : IDC - Impression : Imprimerie Maugain

# VIVRE à UZERCHE

LE JOURNAL DE LA MUNICIPALITÉ

N°27

JANVIER 2008

MAIRIE D'UZERCHE (19140)  
TEL. 05 55 73 17 00

## L'IMAGE

### Gare à la mobilisation !

Celle des élus et usagers, plus de 1000, entre les samedi 1<sup>er</sup> et mardi 11 décembre pour conserver l'arrêt du train grandes lignes de 17h31 en gare d'Uzerche dans le sens Paris-Toulouse. De Lubersac à Uzerche, de Treignac à Pompadour, d'Egletons à Argentat en passant par Tulle, ils étaient nombreux à venir témoigner que c'est grâce à cet arrêt qu'ils redescendent de Paris... Ce jour-là, tous voulaient montrer qu'ils étaient prêts à "arrêter le train pour continuer à le prendre".



## L'ESSENTIEL

### AVENUE DE LA GARE

#### Les travaux continuent

L'aménagement de l'avenue de la Gare est entré dans sa seconde tranche. La réhabilitation prolonge la première intervention depuis le pont SNCF jusqu'à la gare. Ainsi les réseaux seront enterrés, des trottoirs et des espaces verts aménagés avec des places de stationnement, le mobilier urbain sera changé. La fin des travaux est prévue pour juin 2008.

### DEBUT 2008

#### Nouveaux aménagements de voirie

En ce début d'année 2008, des travaux de voirie et de sécurisation vont débiter sur les quartiers de la Rhue, La Peyre autour la réalisation de la future gendarmerie. Route de Saint-Ybard, des trottoirs vont être réalisés pour le cheminement des piétons depuis rue Pierre Mouly jusqu'aux HLM. Des travaux similaires auront lieu rue de La Peyre (trottoirs et places de stationnement), avec également la création d'une chicane afin de réduire la vitesse des véhicules de ce quartier proche du collège. Concernant la future gendarmerie un giratoire urbain sera réalisé ainsi que les réseaux des eaux usées et pluviales.

### MINOTERIE

#### La base fait peau neuve

Le complexe sportif de la Minoterie va connaître à partir de février d'importants travaux. Le bâtiment de l'ancienne ferme verra la création, en rez-de-chaussée, d'un local de rangement des VTT, d'un atelier de réparation, d'un espace de séchage des gilets et de vestiaires pour les moniteurs ; au premier étage, des blocs vestiaires, des sanitaires hommes et femmes et une salle de lavage vaisselle et vêtements seront aménagés.

L'ancien moulin comptera 10 chambres supplémentaires, dont deux accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec salles de bain attenantes. Un ascenseur permettra d'accéder à tous les étages. Enfin, deux locaux à usage de lingerie seront également aménagés.

### WEB JOURNAL

#### 60 000 pages consultées

Le Web Journal, site internet qui traite de l'actualité uzerchoise, vient de fêter sa première année de mise en ligne. Depuis janvier 2007, le site a enregistré près de 17 000 connections et plus de 60 000 pages consultées. Rendez-vous sur [webjournal.uzerche.fr](http://webjournal.uzerche.fr) ou sur [www.uzerche.fr](http://www.uzerche.fr), rubrique Web Journal.

### ENDURO

#### Le Grand Prix de France à Uzerche en juillet

En accueillant le Grand Prix de France d'Enduro, Uzerche va devenir l'espace de deux jours la capitale mondiale du MotoCross. Les 26 et 27 juillet, les meilleurs pilotes viendront se disputer le titre de cette manche du championnat du monde. Si pour l'heure le parcours n'est pas encore défini, nous serons en mesure de vous le présenter au prochain numéro de Vivre à Uzerche.

### FORUM SINFONIETTA

**Délocalisation à Uzerche**  
L'ensemble Forum Sinfonietta vient de déménager son siège Parisien à Uzerche. Créé en 1997, l'association offre à de jeunes instrumentistes de haut



niveau une structure de perfectionnement à la pratique orchestrale. Déjà bien implanté en Corrèze avec la charge de l'organisation des opéras de Sédières, l'association souhaite renforcer ses actions en Limousin.

### LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Ce sera en public jeudi 17 janvier 2008 salle polyvalente.

### BEAU LIVRE

#### Uzerche en aquarelles

Un livre d'aquarelles consacré à Uzerche vient d'être publié aux Editions du Rouergue. Mme Beaume, aquarelliste, a présenté la ville à travers les scènes de la vie quotidienne et certaines manifestations comme la Fête de la Nature. L'ouvrage est disponible dans les maisons de la presse et à l'office de tourisme.

### JUMELAGE

#### Carte postale d'Italie

En septembre, les membres du Comité de Jumelage du Pays d'Uzerche se sont rendus à Serravalle Pistoiese, pour découvrir la belle région Italienne de Toscane. Placé sous le thème de "l'art et l'industrie", le voyage a offert des visites de la nouvelles médiathèque de Pistoia, de l'usine ferroviaire de Brada, ou encore une ballade dans la ville de Sienne.

Si vous désirez participer au prochain voyage, si vous souhaitez accueillir cette année nos amis Italiens, contactez Dany Grador au 05 55 73 26 53 ou Nicolas Lenfant au 05 55 73 17 00.

## L'EDITO Camping-car et gratuité

La gratuité de l'aire d'accueil de camping-car à la Petite Gare semble faire questions : gratuité afin d'accueillir le maximum de camping-caristes qui, ensuite, consomment dans les commerces de la commune, ou bien règlement d'un droit d'entrée qui ramènerait un petit pécule ?

Le conseil municipal s'est penché sur la question caulette en main. Faire payer nécessite soit d'implanter des bornes coûteuses en investissement, mais surtout en fonctionnement (pannes et dégradations volontaires), soit d'employer une personne qui matin et soir relèverait le droit d'entrée. Coût approximatif et minimum pour 3 mois de l'année : 3 heures par jour x 90 jours = 4 600 € et évaluation du droit d'entrée : 2 € x 90 jours x 25 véhicules = 4 500 €. A mettre en parallèle avec le coût de l'eau utilisée par an par les camping-caristes : 400 €.

Mais rendre l'aire d'accueil payante aurait quelques inconvénients, l'aire devant être réservée prioritairement, en tout cas l'été, aux camping-



Sophie Dessus  
Maire d'Uzerche,  
Conseillère  
Générale.

cars, au détriment des Uzerchois. Les camping-caristes, sauf dans les stations balnéaires, sont habitués à la gratuité. Les faire payer, même une somme modique, risque de les envoyer dans une autre commune qui profiterait des retombées commerciales non négligeables. Enfin, et même si c'est secondaire, les gens du voyage qui occupaient beaucoup cet espace, même si c'était en toute illégalité, ont préféré, depuis, choisir des aires plus adaptées.

C'est donc retombées touristiques, commerciales et chiffres à l'appui que la décision de la gratuité a été prise. Le débat, cependant, reste ouvert et toutes vos suggestions seront les bienvenues. Car gérer la ville est bien un travail participatif, d'échange et de contacts et je vous remercie sincèrement de l'avoir fait pendant toutes ces années passées.

Je profite enfin de ce début d'année pour vous adresser avec chaleur et amitié mes meilleurs vœux pour l'année à venir.

## SOMMAIRE

### LE DOSSIER

#### La Commune, mode d'emploi

Avant d'aller désigner le prochain conseil municipal les 9 et 16 mars prochains, un utile petit tour d'horizon sur la Commune, plus petite collectivité territoriale française mais la plus proche des Français...

PAGES 2 & 3

### L'essentiel de l'actualité communale.

PAGE 4



# La Commune, mode d'emploi

Avant d'aller désigner le prochain conseil municipal les 9 et 16 mars prochains (si vous êtes inscrits sur les listes électorales avant le 31 décembre !), un utile petit tour d'horizon sur la Commune, plus petite collectivité territoriale française mais la plus proche des Français...

## Les principales compétences de la Commune

### L'urbanisme

La Commune élabore son plan local d'urbanisme, équipement et construction sur une zone précise, par le biais du lotissement ou de zone d'aménagement concerté. Elle délivre les permis de construire, après instruction effectuée par la DDE et l'architecte des Bâtiments de France.

### L'action sociale

Elle l'exerce notamment par le biais du centre communal d'action sociale (bon chauffage pour les personnes âgées, repas des aînés, aides aux personnes etc.). Le CCAS gère également le centre de loisirs (enfants de 4 à 17 ans), et la halte jeux qui accueille les enfants non scolarisés accompagnés des parents ou des assistantes maternelles.

### Uzerche, portrait chiffré

Population : 3 370 habitants.  
Superficie : 24 km<sup>2</sup>.  
Voies communales et chemins ruraux : 68 km.  
Eau potable (distribution) : 78 km de réseau.  
Assainissement : 40 km de réseau.  
Evolution de la population entre 1999 et 2007 : + 7 %.

### Le développement économique

Elle peut accorder des aides directes ou indirectes aux entreprises, par exemple sous la forme d'exonération de la taxe professionnelle, en aidant les entrepreneurs dans leur recherche d'un local ou d'un terrain. La commune peut aussi intervenir en matière économique et commerciale.

### L'emploi

Quoique domaine du ressort de l'Etat, la Commune peut intervenir par les contrats emplois aidés. Avec une cinquantaine de collaborateurs, la commune d'Uzerche est un des principaux employeurs du secteur.

### L'enseignement

La Commune construit, équipe, entretient et assure le fonctionnement des écoles maternelles et primaires. Les ATSM, le personnel en charge de la cantine et du ménage sont rémunérés par la commune.

### L'action culturelle

La Commune a en charge les animations culturelles (exposition, fête, concerts etc.) soit en étant organisateur ou en épaulant des associations. Elle gère également le cinéma et la médiathèque.



La mairie d'Uzerche, symbole physique de la démocratie municipale, siège de l'entreprise Commune.

### Eau, assainissement, déchets

La Commune doit assurer la distribution de l'eau, organisée directement en régie ou concédée à une compagnie privée (ici, la Lyonnaise des Eaux). Elle dispose d'une compétence en matière d'assainissement (concédée à la Lyonnaise des Eaux), de collecte sélective et d'élimination des déchets (ici gérée dans un cadre intercommunal).

### Bureau d'étude

La Commune s'occupe de la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie et des réseaux divers et réalise les dossiers de demande de subvention.

### Espace vert et espace naturel

Le personnel communal assure la création (choix des végétaux) et l'entretien des parterres floraux et l'entretien des espaces naturels (berges, garenne...).

### Entretien des bâtiments communaux

La Commune possède des nombreux bâtiments : infrastructures sportives (stades, gymnases, piscine...), locaux associatifs... qui sont entretenus par les employés municipaux.

## Ils gèrent la Commune

### Le maire : un rôle multiple

Il représente la commune ; il conçoit les projets de développement ; il prépare et exécute les délibérations du conseil municipal et le budget ; il élabore, signe et publie les arrêtés municipaux ; il gère le domaine public et privé de la commune ; il exécute les actes d'administration et de disposition pris par le conseil municipal, nomme le personnel communal dont il est le chef hiérarchique ; il dirige aussi les travaux communaux, assure la représentation de la commune devant la justice.

Le maire a également un rôle de représentant de l'Etat, et c'est à ce titre qu'il est officier de police judiciaire sous l'autorité du préfet. Il dispose de pouvoirs de police pour assurer l'ordre, la tranquillité, et la salubrité publique. Il représente enfin le ministère public au tribunal de police, il est officier d'Etat-civil

et doit publier et faire exécuter les lois, règlements et décisions émanant du gouvernement.

Il est élu par le conseil municipal après chaque élection municipale. S'il est de tradition républicaine que la tête de liste qui a emporté l'élection soit élue maire, tout conseiller élu pourrait être désigné par ses pairs.

Les adjoints prennent le relais du maire, dans l'ordre de leur nomination, lorsque celui-ci est empêché et exercent les attributions que le maire leur délègue.

### Le conseil municipal, assemblée délibérante souveraine

Le conseil municipal est élu par le suffrage universel direct et pour une durée de six ans. Le mode de scrutin qui varie en fonction de la taille de la commune est divisé en trois modes : les communes de moins de 3500 habitants, celles de plus de 3500 habitants et un mode spécifique aux trois

plus grandes agglomérations françaises : Paris, Lyon et Marseille.

Pour les villes de moins de 3500 habitants le nombre de conseillers varie entre 9 et 23 conseillers et en ce qui concerne celles de plus de 3500 habitants le nombre de conseillers oscille entre 27 et 69. C'est le conseil municipal qui désigne le maire et les adjoints.

Le conseil municipal doit se réunir au minimum une fois par trimestre. Les séances sont publiques, sauf si le maire ou au moins trois membres du conseil demandent le secret. Ses délibérations sont contrôlées par le préfet qui a deux mois pour en contester la légalité devant le tribunal administratif. Ce droit de saisine du tribunal administratif est ouvert également à toute personne s'estimant lésée. La légalité des délibérations est contrôlée par le tribunal administratif, celle des actes budgétaires par la chambre régionale des comptes.

Le conseil municipal :

- vote le budget préparé par le maire,
- décide la création ou de la suppression des emplois municipaux,
- gère le domaine public et les travaux publics : approbation des projets de travaux, de réparation, d'entretien et d'investissement,
- gère les biens du domaine privé de la commune : biens fonciers, forêts, pâturages... et prend les décisions d'achat, de vente, d'emprunt au nom de la commune.

## L'entreprise "Commune"

Avec 54 employés (48 agents statutaires et 6 emplois aidés), la commune d'Uzerche est un acteur majeur de la vie économique du territoire avec des métiers très divers : personnel administratif, techniciens d'espace vert, cantinière, personnel de ménage, assistantes maternelles et des agents techniques polyvalents, capables d'assurer tous les corps de métiers du BTP.

## Née avec la Révolution

C'est pendant la Révolution, en décembre 1789, que les communes ont été créées (en même temps que les cantons et les départements). Il s'agissait alors de remettre à plat l'organisation du Royaume qui était jusqu'alors divisé en paroisses, villes et villages.

Les communes reprennent alors le territoire et la population des paroisses.

Le terme de "commune" fut imposé par le décret de la Convention nationale du 10 brumaire an II (31 octobre 1793). Le conseil municipal était élu au suffrage censitaire (mode de suffrage autorisant le droit de vote seulement aux personnes payant un impôt d'un montant précis, appelé "cens").

Le maire était désigné par le pouvoir central ou par le préfet (pour les petites communes). C'est seulement le 5 avril 1884 que le suffrage direct fut adopté. Aujourd'hui, la France compte encore 36 782 communes (dont 214 en outremer et 286 en Corrèze !) ce qui représente près de la moitié des communes de l'Union Européenne, de superficies et populations très inégales d'une commune à l'autre : Paris a plus de deux millions d'habitants alors que certaines... aucun.

## La Commune en chiffres

### L'évolution du budget communal entre 2003 et 2006

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2006	3 086 511,50€	4 194 167,93€	2 887 862,59€	2 784 197,88€
2005	3 131 477,01€	4 196 729,53€	1 717 259,28€	1 781 727,12€
2004	2 933 213,41€	4 073 784,37€	1 698 782,02€	1 196 871,15€
2003	3 043 463,01€	4 140 874,74€	806 000€	2 703 067,47€

### Les dépenses d'investissement

Entre 2001 et 2006 : 11 500 000 € ont été investis, soit 3 680 € par habitant. 3 200 000 € de subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département ont été reçus pour réaliser ces investissements pendant la même période, soit 1 016 € par habitant.

### L'évolution de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2001, elle était de 4 425 000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2001, soit 1 407 € par habitant.  
Au 31 décembre 2007, elle est de 2 438 624 €, soit 723 € par habitant.  
Sans modification des taux d'imposition.